

Délibération n° 26\_06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 14 Février 2026	Nombre de délégués
Délibération n° 26_06	En exercice : 7
Convocation : 6 Février 2026	Présents ou représentés : 4
<b>Objet : Compte Administratif 2025</b>	Absents : 3

L'An deux-mil-vingt-six, le samedi quatorze février, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du six février deux-mil-vingt-six, se sont réunis à la mairie de Conches-en-Ouche, afin de délibérer. La séance est ouverte à 9h00 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

**Etaient présents :**

Monsieur Marcel SAPOWICZ  
Monsieur Christophe ALORY  
Madame Martine SAINT-LAURENT

**Etaient présents sans voix délibérative :**

**Excusés :**  
Monsieur Gérard CHERON (pouvoir à M. SAPOWICZ)  
Monsieur Frédéric CHOPIN

**FINANCES**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

Mme SAINT-LAURENT présente le compte administratif 2025 dressé par Monsieur le Président et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2025 établi par Madame la Trésorière d'Evreux.

Les résultats du compte administratif 2025 se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses	837 070,49 €
Recettes	863 276,72 €
<b>Résultat 2025</b>	<b>26 206,23 €</b>

Report de l'exercice n-1 en recettes : 194 738,38 €

**Soit un résultat de fonctionnement 2025 de 220 944,61 €**

Section d'investissement :

Dépenses	978 214,24 €
Recettes	858 980,38 €
<b>Résultat 2025</b>	<b>- 119 233,86 €</b>

Report de l'exercice n-1 en section d'investissement : 410 785,06 €

**Soit un résultat de la section d'Investissement 2025 de 291 551,20 €**

**Reste à réaliser repris sur l'exercice 2025 :**

Dépenses	260 800,00 €
Recettes	42 713,00 €
<b>Solde RAR 2025</b>	<b>- 218 087,00 €</b>

M. le Président ne devant pas prendre part au vote, quitte la salle.

Mme Martine SAINT-LAURENT met au vote le compte administratif 2025.

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver le compte administratif 2025,

Le comité syndical :

- **APPROUVE** le compte administratif 2025.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton  
**Marcel SAPOWICZ**